

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/55
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 19

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, ZANGIACOMI Pierre, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Avis sur l'arrêt du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

Par délibération en date du 5 décembre 2017, le Syndicat Mixte du SCoT a prescrit l'élaboration du SCoT couvrant l'intégralité de son périmètre par révision du SCoT de l'agglomération bisontine approuvé le 14 décembre 2011, en a défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le Comité syndical du SMSCoT a arrêté le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté et délibéré sur le bilan de la concertation pendant son élaboration.

Dans le cadre de la procédure d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté, conformément aux dispositions des articles L143-20 et R143-4 du code de

l'urbanisme, le SMSCOT sollicite l'avis de la CCVM sur ce projet de SCoT arrêté en tant Personne Publique Associée (PPA) dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification.

Avec la notification reçue en date du 21 juillet 2025, un lien de téléchargement (https://www.scot.grandbesancon.fr/publications-officiels_projet/) a été transmis pour consultation du dossier complet du projet de SCoT Besançon Cœur Franche-Comté.

Ce dossier comprend :

- Annexe 1a : diagnostic socio-économique
- Annexe 1b : état initiale de l'environnement
- Annexe 2 : évaluation environnementale
- Annexe 3 : justification des choix
- Annexe 4 : analyse de la consommation d'espace et justification des objectifs de limitation de consommation
- Annexe 5 : glossaire
- Projet d'aménagement Stratégique (PAS)
- Document d'orientation et d'objectifs (DOO)
- Délibération du SM SCoT du 8 juillet 2025

Lors du Conseil communautaire de la CCVM du 26 mai 2025, à la demande du SCoT Besançon Cœur Franche Comté, le conseil communautaire a délibéré sur la répartition des objectifs de production de logements et des besoins en foncier ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), sur le territoire de la CCVM.

Cette validation faisait suite à un travail s'appuyant sur les propositions du SCoT lui-même fournissant une clé de répartition des hectares ENAF, des prévisions de logements par les communes établies en 2023 et plusieurs réunions de travail par secteur.

Cette répartition a été votée en conseil communautaire, par délibération N°2025/42, selon le tableau suivant, à la majorité des 47 votants sur 58 élus (39 communes étaient représentées sur 45), avec 45 votes pour et 2 abstentions :

BASSIN	Besoin foncier ENAF en ha pour 2021-2050	Objectifs en logements sur 25 ans proposés
ZAE CCVM Les plantes Marnay	20	
ZAE CCVM Les Pôles Ruffey le Château	10	
Pin-Émagny-Recologne (13 communes)	25	514
Marnay (9 communes)	23	485
Lantenne-Vertière (12 communes)	23	443
Montagney (7 communes)	7	92
CCVM Nord (4 communes)	7	85
TOTAL	115	1 619

Cette délibération a été transmise au SM SCoT pour être intégrée aux documents du SCoT en vue de son arrêt le 8 juillet 2025 en conseil syndical.

A la réception des documents préparatoires du conseil syndical du SM SCoT du 8 juillet, il est apparu que les chiffres retenus dans les documents du SCoT correspondaient aux valeurs avant sollicitation de la CCVM.

Ainsi l'objectif global des logements est resté à 1550 au lieu des 1619 et cette baisse a été répercutée significativement sur un bassin de vie, celui de Marnay (420 logements au lieu de 485). Cette diminution aurait pu être acceptable si elle avait profité à chacun des bassins puisque cette baisse de logements ne s'accompagne pas de baisse des surfaces ENAF. Lors du conseil syndical du SM SCoT des échanges ont eu lieu mais n'ont pas permis d'aboutir à une modification des écrits du SCoT.

L'argument avancé en conseil syndical du SM SCoT par son président est que : « Chaque territoire peut, s'il le souhaite, produire davantage de logements sur la même quantité de foncier en opérant

une densification plus importante », ce qui ne répond pas à la question concernant la baisse de l'objectif de logements sur un seul bassin avec maintien de la surface d'ENAF.

Sur les 8 représentants de la CCVM au conseil syndical du SM SCoT, 6 étaient présents, 1 délégué n'a pas pu se faire représenter par son suppléant car ce dernier n'était pas installé officiellement par le SM SCoT et un délégué était absent. Lors du vote, 4 élus se sont abstenus (dont 3 de la CCVM), par conséquent les documents du SCoT ont été arrêtés sans prise en compte de la délibération de la CCVM.

Par courrier en date du 26 août dernier et suite à l'arrêt du SCoT le 8 juillet 2025, le président de la CCVM a donné cette information aux maires des communes de la CCVM.

Il a conclu ce courrier en encourageant les communes à réaliser leurs documents d'urbanisme communaux afin de concrétiser par leurs zonages, les objectifs que chaque commune a déterminés.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE, à la majorité (2 pour, 36 contre et 6 abstentions), de donner un avis défavorable au SCoT Besançon Cœur Franche-Comté suite à son arrêt le 8 juillet 2025 en raison du fait que le SCoT n'a pas pris en compte la délibération de la CCVM qu'il avait lui-même sollicité.

Le conseil communautaire demande à ce que soit prise en compte la diminution du nombre de logements total à 1550 (au lieu de 1619) définie par le SCoT mais proportionnellement répartie sur les différents bassins de vie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-200041887-20251006-202555-DE

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/56
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Avis CCVM pour le projet de micro-crèche à Emagny en tant qu'EPCI ayant la compétence petite Enfance

Suite à la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, un arrêté d'application datant du 31 juillet 2025 stipule que les collectivités ayant la compétence petite enfance doivent émettre un avis sur les projets de micro-crèche. Un projet de Micro-crèche privée de 12 places est en cours, rue des Champs Montants à Emagny. Il est porté par l'EURL Mes'Anges (Mme RICHET Marie). Sous réserve de l'obtention des agréments et accord obligatoires, son ouverture est programmée pour le 5 janvier 2026.

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

La micro-crèche MES'ANGES fonctionnera sous le régime de la Prestation d'Accueil de Jeunes Enfants (PAJE). Le tarif dépendra du nombre d'heures mensuelles de présence de l'enfant dans la structure selon le barème suivant :

Forfait / tarif	Tranche 1 : Revenus annuels inférieurs à : 23903€*	Tranche 2 : Revenus annuels ne dépassant pas : 53119*	Tranche 3 Revenus annuels supérieurs à : 53119*
Forfait : 1 h à 20h / semaine	9,75€ / heure	9,90€ / heure	10€ / heure
Forfait : 21 h à 30 h / semaine	9,5 € / heure	9,75 € / heure	9,90 € / heure
Forfait : 31 h à 40 h / semaine	8,5 € / heure	9,0 € / heure	9,5 € / heure
Forfait plus de 40 h à 49 h / semaine	8,0 € / heure	8,5 € / heure	9,0 € / heure
Forfait à partir de 50 h / semaine	7,5€ / heure	8€ / heure	8,5 € / heure

L'étude de besoin en date du 5-12-2023 et le projet d'établissement ont été fournis avec la demande d'avis de la CCVM.

L'étude de besoin fait apparaître sur Emagny un besoin de 122,5 places pour répondre aux besoins de garde des moins de 3 ans qui est un besoin croissant depuis 5 ans et qui va augmenter avec l'arrivée des nouveaux habitants et le départ à la retraite d'assistantes maternelles. Cela justifie la création de cette structure privée sur le territoire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'émettre un avis favorable pour l'ouverture de la micro-crèche à Emagny en tant qu'EPCI ayant la compétence petite enfance
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document utile dans le cadre de cet avis.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'émettre un avis favorable pour l'ouverture de la micro-crèche à Emagny en tant qu'EPCI ayant la compétence petite enfance
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document utile dans le cadre de cet avis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/57
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Attribution des aides CCVM « P'tit Pass Culturel »

La Conseillère déléguée au lien social rappelle que par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : le P'tit Pass Culturel. Pouvant aller jusqu'à 50 € (délibération 2024/62 du 8 juillet 2024), cette aide accessible dès 5 ans et jusqu'à 15 ans permet de rembourser une partie des frais d'inscriptions à l'activité pratiquée.

Au 29 septembre 2025, 37 nouveaux dossiers ont été reçus en provenance de 16 communes de la CCVM. Parmi ces dossiers, 34 dossiers sont recevables pour un total de 1 690 €. 3 dossiers sont non recevables en raison d'une pratique d'activité non éligible.

Ci-dessous tableau récapitulatif des dossiers éligibles à l'attribution de l'aide :

N° dossier	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Age	Activité pratiquée	Commune de résidence	Nom et Prénom du demandeur	Montant des frais d'inscription	Part. CCVM
1	COCHARD	Sarah-Lina	15	Danse	Avigney	COCHARD Cécile	90	50
2	MAGRI	Léa	12	Danse	Bay	GILLANT Lucile	90	50
3	BRUCHET	Mélissa	13	Danse	Bard-Lès-Fismes	FIN Magaly	60	50
4	PERRUCHÉ	Gaspard	9	Guitare	Beaumont-Lès-Pin	TARDEVET Cindy	420	50
5	PERRUCHÉ	Achille	6	Batterie	Beaumont-Lès-Pin	TARDEVET Cindy	420	50
6	PILETTÉ	Elina	8	Théâtre	Berthelange	PILETTÉ Stéphanie	123	50
7	PILETTÉ	Elyane	13	Théâtre	Berthelange	PILETTÉ Stéphanie	123	50
8	NANN	Cécile	14	Danse	Burgille	PERNIN Lyse	90	50
9	DUBOIS	Elliott	7	Guitare	Burgille	DUBOIS Leslie Anne	650	50
10	PASQUIER	Mariou	9	Danse	Brussey	POCHON Laura	90	50
11	JARROT	Elsa	10	Danse	Chancey	JARROT Marie-Laure	90	50
12	DE ANGELIS	Genni	11	Hip hop	Cordiron	TARTEVET	150	50
13	DE ANGELIS	Loni	9	Hip hop	Cordiron	TARTEVET	180	50
14	DESCHAMPS	Annelise	12	Hip hop	Cordiron	LAVAU	180	50
15	DESCHAMPS	Dorian	9	Hip hop	Cordiron	LAVAU	150	50
16	BARBIER	Mallory	11	Danse	Cult	BARBIER	67,5	50
17	BARBIER	Salomé	6	Danse	Cult	BARBIER	67,5	50
18	PETIT	Léa	10	Street Danse	Cult	VEFOND	300	50
19	BOUTOILLE	Clémence	10	Plané	Cult	BOUTOILLE	700	50
20	LECORNU	Eléonore	5	Danse	Lantenne-Vertière	COLIN	40	40
21	DARD	Maelys	14	Danse	Marnay	DARD	67,5	50
22	SAGNES	Léonie	5	Danse	Marnay	FINARD	300	50
23	BARRE	Manon	10	Street Danse	Marnay	VEFOND	300	50
24	VEFOND	Yanis	11	Hip hop	Marnay	VEFOND Marlène	180	50
25	VEFOND	Tyméo	6	Hip hop	Marnay	VEFOND Marlène	150	50
26	GORDILLO	Livia	9	Hip Hop	Pin	GORDILLO	180	50
27	BARCON	Louise	11	Danse	Recologne	BARCON	90	50
28	PIERRAT	Mattéo	11	Hip hop	Recologne	PIERRAT Magalie	180	50

29	LAFORET AST	Agathe	15	Théâtre	Recologne	LAFORET AST Julia	158	50
30	LAFORET AST	Salomé	9	Danse moderne	Recologne	LAFORET AST Julia	158	50
31	TRAMCOURT	Lise	7	Danse	Recologne	DEBELLEMANIERE Sophie	67,5	50
32	TRAMCOURT	Margot	11	Danse	Recologne	DEBELLEMANIERE Sophie	67,5	50
33	LEGAGNEUX	LEONIE	13	Danse	Sornay	LEGAGNEUX Karine	90	50
34	MAURIVARD	Lina	10	Danse	Vregille	JALIGNY Aurélie	90	50

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- D'attribuer les aides CCVM « P'tit Pass Culturel » suivant le tableau détaillé ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-200041887-20251006-202557-DE

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/58
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Délibération portant création et suppressions de postes permanents

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8 2° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 21 ;

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de l'établissement ;
- Vu l'avis favorable à l'unanimité du CST du 02/10/2025,

CONSIDERANT la nécessité de créer des postes au vu des besoins depuis la rentrée scolaire, et de supprimer des postes dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que si l'emploi concerné n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° code général de la fonction publique précité qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve que la recherche de candidats statutaires ait été infructueuse,

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- De créer le poste ci-dessous étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Grade	DHS	Nombre de postes
Opérateur des Activités Physiques et Sportives (APS)	35 h	1

- De supprimer le poste ci-dessous,

Grade	DHS	Nombre de postes
Adjoint technique	35 h	1

- De se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé,
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 13 octobre 2025

Le Président,
Thierry MALESIEUX


**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/59
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Marché de travaux dans le cadre de l'extension de la ZAE Les Plantes à Marnay - choix des entreprises

La consultation des entreprises dans le cadre des futurs travaux d'extension de la ZAE Les Plantes à Marnay, représentant une surface d'environ 13 ha, relève d'une Procédure Adaptée (code de la commande publique).

Le DCE a été publié sur le profil acheteur AWS (référence T-PA61694631) le 19 août 2025, avec date limite de remise des offres fixée au 22 septembre 2025.

Le rendu de l'analyse des offres a été effectué en commission consultative de la CCVM le 3 octobre à 14h30, afin de classer les offres selon les critères de jugement pondérés définis dans le Règlement de Consultation (60% pour la valeur technique et 40% pour le prix).

Le marché de travaux concerne 3 lots :

- Lot N°1 Terrassements-Voirie-Réseaux humides
- Lot n°2 Réseaux secs-Télécommunications
- Lot N°3 Espaces Verts

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour, une abstention) :

- De retenir les entreprises suivant le tableau présenté ci-dessous :

n° lot	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant offre (€ HT)	Note globale obtenue sur 100
lot 1	TERRASSEMENTS-VOIRIE-RESEAUX HUMIDES	Roger MARTIN	1 480 048,00 €	100
lot 2	RESEAUX SECS - TELECOMMUNICATIONS	GUINTOLI SAS	108 825,50 €	100
lot 3	ESPACES VERTS	SAS ALBIZZIA	82 077,50 €	73
		TOTAL	1 670 951 €	

- D'autoriser la société sedia, mandataire, à signer les marchés avec les entreprises retenues par le conseil communautaire,
- D'autoriser le président (ou son représentant) à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant le projet d'extension de la ZAE (demandes de subventions par exemple) et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/60
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 29 septembre 2025
Date de l'affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Inventaire des ZAE communautaires : proposition d'approbation

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a rendu obligatoire l'établissement d'un inventaire des zones d'activités communautaires.

L'article L.318-2 du Code l'Urbanisme prévoit que « l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence ».

Chaque inventaire doit comporter, pour chaque zone, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone et comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la ZAE,
- Le taux de vacance de la ZAE.

Par délibération n°2025/16 du 10 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la démarche d'inventaire par le service développement économique de la CCVM, des deux zones d'activités communautaires concernées, à savoir la Zone des Plantes à Marnay et celle des Pôles à Ruffey-le-Château.

Conformément à la loi, la CCVM a lancé une consultation auprès des propriétaires et des occupants de chaque ZAE. Chacun a été consulté individuellement par courrier sur la période comprise entre le 7 août et le 8 septembre 2025. Cette consultation a conduit à la réception de 5 réponses, dont une pour ajout et une pour modification d'informations.

Ainsi cette démarche, qui alimentera les réflexions liées à l'intégration du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) au sein des documents d'urbanisme et des travaux du SCoT, a permis de recenser :

Pour la ZAE de Ruffey-le-Château

Nb unités foncières	Nb unités foncières vacantes	Indice de vacance (art.220 loi Climat)
8	1	12,5%
Surface totale des unités foncières	Surface des unités foncières vacantes	Part de la surface vacante
129 195 m2	1 762 m2	1,36%
Nb de propriétaires*	Nb d'occupants*	
8	1	

**Personnes physiques et/ou morales*

Pour la ZAE des Plantes à Marnay

Nb unités foncières	Nb unités foncières vacantes	Indice de vacance (art.220 loi Climat)
42	0	0%
Surface totale des unités foncières	Surface des unités foncières vacantes	Part de la surface vacante
462 669 m2	0 m2	0%
Nb de propriétaires*	Nb d'occupants*	
42	55	

**Personnes physiques et/ou morales*

Après analyse il est proposé d'arrêter cet inventaire, qui sera transmis aux autorités compétentes en matière de SCoT, de documents d'urbanisme et de Programme Local de l'Habitat.

Une actualisation est prévue au moins tous les 6 ans, selon les mêmes modalités.

La ZA des Plantes à Marnay est en cours d'extension. Une actualisation sera effectuée dès 2026. Celle de Ruffey-le-Château est à l'étude de faisabilité. Une actualisation sera réalisée dès que possible.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE, à la majorité (36 pour et 9 abstentions),

- D'approuver l'inventaire des deux ZAE communautaires, dont la CCVM a la charge,
- D'autoriser le président (ou son représentant) à signer tous documents utiles afférents,
- D'autoriser la transmission du présent inventaire aux autorités compétentes en matière de SCoT, de documents d'urbanisme et de Programme Local de l'Habitat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 7 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/61
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 29 septembre 2025
Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Autorisation de signature du président d'une Procuration pour servitude de passage ENEDIS d'une ligne électrique souterraine sur la ZA les Plantes à Marnay

En date du 22 mai 2023, la CCVM a concédé une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles ZA 156 et ZA 160 en Vaugereux sur la ZA les Plantes à Marnay conformément à une convention conclue avec la société ENEDIS. L'acte constitutif de servitudes est à régulariser aux frais d'ENEDIS qui a chargé Maître Peggy JUND, notaire de la rédaction de l'acte.

Le notaire demande à la CCVM une délibération autorisant son président à signer une procuration pour servitude de passage ENEDIS d'une ligne électrique souterraine sur la ZA les Plantes à Marnay sur les parcelles ZA 156 et ZA 160 en Vaugereux.



Plan ZA les Plantes : en bleu « réseau ENEDIS » souterrain

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- de définir précisément les 2 parcelles concernées, à savoir les parcelles ZA 156 et ZA 160 en Vaugereux par la servitude de passage ENEDIS d'une ligne électrique souterraine sur la ZA les Plantes à Marnay,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer l'acte notarié et tous documents utiles afférents,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/62
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 29 septembre 2025
Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Convention avec le Conseil départemental de la Haute-Saône pour la restauration des enfants au collège

Par délibération du 3 avril 2025, le Conseil départemental de la Haute-Saône a décidé que les surcouts engendrés par l'accueil d'élèves du primaire dans les espaces de restauration des collèges seraient supportés par les collectivités en charge de cette compétence et qu'une participation serait demandée directement auprès de chacune d'elles. La commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Saône réunie le 7 juillet 2025 a validé les nouvelles modalités de mise en œuvre de ce dispositif et les conventions correspondantes pour une effectivité à compter du 1^{er} septembre 2025. Le montant du surcout à répercuter aux structures est de 2.51 €/repas. Ces montants seront inchangés sur toute la durée de la convention soit jusqu'au 31/12/2028. Le cout du repas pour un élève des écoles primaires a été actualisé pour 2025 à 4.05 € (3.95 € en 2024).

Jusqu'en juin 2025 et afin de désengorger l'accueil périscolaire à Marnay, la CCVM a bénéficié de la restauration du collège à Marnay pour les enfants de CM1 et CM2 inscrits à l'accueil périscolaire à Marnay.

En parallèle début 2025, un « self test » a été installé à l'accueil périscolaire à Marnay.

Depuis la rentrée scolaire 2025/2026, les effectifs de l'accueil périscolaire à Marnay sont en baisse et la mise en place du self est bien fonctionnelle ce qui permet l'accueil de tous les enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

Dans une démarche d'intégration en vue de l'entrée au collège des enfants de CM2, les enfants (de CM2) inscrits à l'accueil périscolaire à Marnay pourront être amenés à fréquenter en fin d'année scolaire la restauration du collège à Marnay.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention),

- De valider la convention avec le département de la Haute-Saône pour la restauration des enfants de primaire au collège en cas de besoin
- D'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/63
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Convention relative au fonds de concours de la CCVM pour le terrain multisports de Bay

Le président rappelle que la CCVM a mis en place depuis le 1er juin 2015 un fonds de concours pour aider les communes investissant dans un terrain multisports ouvert ou fermé. Ce fonds de concours intervient sur le reste à charge de la commune, une fois l'ensemble des aides publiques reçues.

La commune de Bay a déposé une demande et a fait parvenir l'ensemble des documents nécessaires à son instruction. L'examen des différentes pièces a confirmé l'éligibilité des dépenses à hauteur de 78 184,61 euros HT. Après subventions, le reste à charge s'élève à 29 976,22 €.

Le fonds de concours apporté par la CCVM est donc de 14 988,11 €.

Pour autoriser le versement, il convient de signer une convention entre la CCVM et la commune de Bay.

M. GAILLARD Michel ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire,
DÉCIDE, à l'unanimité

- D'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/64
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 18
 Date de la convocation : 29 septembre 2025
 Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
 M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
 M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
 M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
 Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
 M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
 M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
 M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
 M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
 M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
 M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Réfection de la toiture du gymnase de Marnay : demande d'appui financier auprès du Département de la Haute-Saône au titre de l'aide en investissement pour l'utilisation des équipements sportifs et de loisirs d'intérêt local

Le gymnase des Carmes, situé à Marnay, joue un rôle majeur dans la vie scolaire et associative du territoire. La Communauté de Communes du Val Marnaysien s'engage à en garantir l'accès prioritaire et gratuit pour les élèves des collèges pour la pratique de l'EPS. Utilisé quotidiennement, il profite à un territoire de près de 15 000 habitants et accueille plus de 2 500 passages par semaine.

Construit entre 2001 et 2002, le gymnase présente des problèmes récurrents d'étanchéité. Face à cette situation, une réfection complète de la couverture est aujourd'hui nécessaire afin d'assurer la pérennité de l'équipement et la sécurité de ses usagers.

Dans une logique de transition énergétique, la Communauté de Communes souhaite profiter de ces travaux pour valoriser la toiture rénovée en y intégrant des panneaux photovoltaïques. Cette production d'énergie renouvelable serait destinée à de l'autoconsommation collective, au bénéfice de plusieurs bâtiments intercommunaux.

Consultées, la Ville de Marnay ainsi que l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine n'ont pas émis d'opposition à la pose des panneaux.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 336 220,04 € HT. Afin de contribuer à l'équilibre financier de ce projet, la Communauté de Communes du Val Marnaysien souhaite solliciter une subvention au Département de la Haute-Saône à hauteur de 25 %, du coût plafonné à 120 000 € HT au titre de l'aide en faveur des équipements sportifs (fiche E33), soit 30 000 € ainsi que 9 180 € en application de la convention pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens.

Cette aide viendrait contribuer à un plan de financement équilibré, en complément des soutiens espérés au titre de la DSIL et de l'Agence Nationale du Sport, pour un taux de subvention global prévisionnel de 51,66 %.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- De s'engager à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS,
- De solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Saône,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - ✓ Etat - DSIL (20 %) : 67 244,01 €
 - ✓ Département de la Haute-Saône – fiche E33 (8,93 %) : 30 000,00 €
 - ✓ Département de la Haute-Saône – convention (2,73 %) : 9 180,00 €
 - ✓ ANS (20 %) : 67 244,01 €
 - ✓ Autofinancement CCVM (48,34 %) : 162 552,02 €
- De valider le fait que la CCVM prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,
- D'autoriser le président (ou son représentant) à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

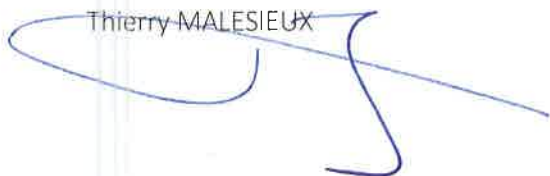
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,

Thierry MALESIEUX



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/65
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 18
 Date de la convocation : 29 septembre 2025
 Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
 M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
 M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
 M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
 Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
 M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
 M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
 M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
 M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
 M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
 M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Créances éteintes dans le cadre du Budget Principal

Le Vice-Président en charge des finances dit que, Suite à décision de la Commission de surendettement, les créances en périscolaire (6542-1) de la CCVM à l'égard d'un particulier ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget principal. De même, suite à liquidation d'une entreprise, les créances en revenus des immeubles (6542-2) ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget principal.

Les créances doivent être éteintes.

Ci-dessous le tableau des créances éteintes :

Créances éteintes 2025 : compte 6542	
	Montants en euros
	Budget principal 89100
6542-1	297.50
6542-2	2937.13
Total	3 234.63

Ci-dessous le tableau des créances éteintes

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (42 pour, 1 contre et 2 abstentions) des membres votants :

- D'approuver le tableau ci-dessus des créances éteintes,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

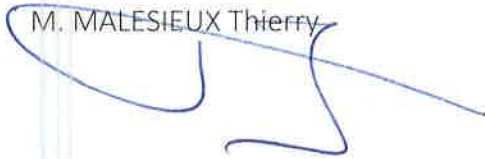
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/66
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 40
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 18
 Date de la convocation : 29 septembre 2025
 Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,
 M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
 M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
 M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial
 Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève
 M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn
 M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
 M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine
 M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
 M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick
 M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Créances éteintes dans le cadre du budget annexe Ordures ménagères

Le Vice-Président en charge des finances dit que, suite à décision de la Commission de surendettement, les créances de la CCVM à l'égard d'un particulier ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget annexe ordures ménagères. Elles doivent être éteintes.

Ci-dessous le tableau des créances éteintes :

Créances éteintes 2025 : compte 6542	
	Montants en euros
	Budget ordures ménagères 80200
6542-1	188
Total	188

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (41 pour, 1 contre et 3 abstentions) des membres votants :

- D'approuver le tableau ci-dessus des créances éteintes,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/67
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères 2025 - Décision Modificative n°3

Le Vice-Président en charge des finances explique que des ajustements en investissement pour le règlement d'une facture pour la recyclerie et pour l'achat d'un véhicule pour l'ambassadeur de tri sur le budget annexe ordures ménagères sont nécessaires.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total Général	36 000,00 €		18 000,00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2025, dans le cadre du budget annexe ordures ménagères, les régularisations énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

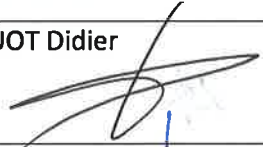
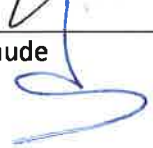
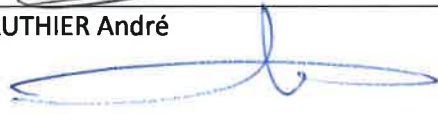
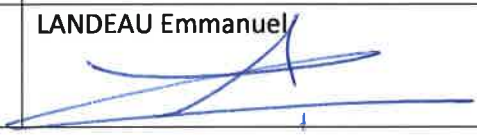
Le 9 octobre 2025

Le Président,

MALESIEUX Thierry

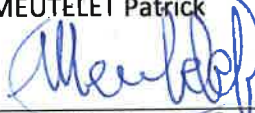
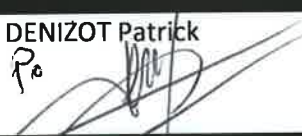
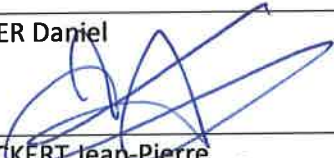
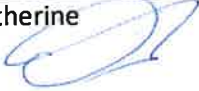
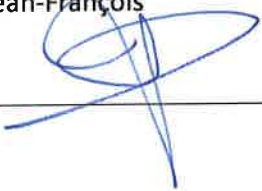
**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Communauté de Communes du Val Marnaysien
Conseil Communautaire en date du 06 octobre 2025
A la salle des fêtes de Chenevrey et Morogne

COMMUNE	DELEGUES SIGNATURE	SUPPLEANT
AVRIGNEY-VIREY	CREUX Gérard 	BELLENEY Sylvie
BARD LES PESMES	HENRIET Christophe <i>Excuse priver à M. JACQUOT</i>	HENRIET Lucie
BAY	GAILLARD Michel 	GIRARD Marie-Jeanne
BEAUMOTTE LES PIN	SAUVIN Laurent 	SENEILLON Lucienne
BERTHELANGE	DUPONT Marc <i>Excuse</i>	CAGNION Stéphane 
BONBOILLON	MULIN Aline 	SAUTENET Dominique
BRESILLEY	JACQUOT Didier 	VUILLET Christine
BRUSSEY	RENAUDOT Claude 	BELUCHE Robert
BURGILLE	DECOSTERD Thierry 	
	CUSSEY Michel 	
CHAMBORNAY LES PIN	BOISSON Gaëlle 	DEL GROSSO Pascal
CHANCEY	GAUTHIER André 	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel 	STRAUB Marie-Thérèse

CHENEVREY ET MOROGNE	JACQUINOT François <i>Excuse</i>	<i>CR</i>
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT Fabrice <i>Excuse pour être à N^{me} COQUARD</i>	LOCATELLI Jean
CORCELLES-FERRIERES	SIMON Florian <i>[Signature]</i>	GRIVET Manuel
CORCONDRAV	POURET Daniel <i>Excuse</i>	REGNIER Marcel
COURCHAPON	HUMBERT Patrick <i>[Signature]</i>	ARNOUD Corinne
COURCUIRE	VEFOND Mireille <i>[Signature]</i>	AVENIA Antonio
CUGNEY	BRAICHOTTE Jean-Pierre <i>[Signature]</i>	BURGY Marie-Odile
CULT	LETONDAL Marc <i>Excuse</i>	
EMAGNY	DARDELIN Martial <i>[Signature]</i>	
	COTTIN Antoine <i>Excuse pour être à DARDELIN</i>	
ETRABONNE	PHARISAT Alexandra <i>Excuse</i>	AMIET Sébastien
FERRIERES-LES-BOIS	TOURNIER Christian <i>[Signature]</i>	NECTOUX Pascal
FRANEY	DOBRO Christophe	CORREIA Evelyne
GEZIER ET FONTENELAY	MIGNEROT Vincent	PETIT Alexandre
HUGIER	LACOUR Marie-Claire <i>Fait</i>	CHEVANNE David

JALLERANGE	PINASSAUD Gilles	
LANTENNE-VERTIERE	MALESIEUX Thierry	
	MAILLET-GUY Geneviève	
LAVERNAY	PELOT Alain	
	STIRNEMANN Claude	
LE MOUTHEROT	THEUREL Alain <i>Excusée</i>	JULIEN Valérie
MALANS	GAUGRY Michel	BENEZET Annick
MARNAY	BALLOT Vincent	
	BERCOT Françoise	
	ZANGIACOMI Pierre	
	GROSJEAN Sandrine <i>Excusée</i>	
	RONDOT Jeremy	
	MERCIER Mélanie	
MERCEY-LE-GRAND	AUBRY Didier	
	ANTOINE Christel <i>Excusée</i> <i>Passer à Mme MAILLET-GUY</i>	

MONCLEY	MEUTELET Patrick 	
MONTAGNEY	BEURAUD Yann <i>Pavan à</i> <i>Excuse</i> <i>M. NOIRMAIN</i>	
	NOIRMAIN Jocelyn 	
MOTÉY-BESUCHE	PETIGNY Maxime <i>Excuse</i>	DENIZOT Patrick <i>Po</i> 
PIN	COMBEAU Patrick 	
	VOIRIN Stéphane 	
PLACEY	REIGNEY Frédéric <i>Excuse</i>	GENDREAU Dominique 
RECOLOGNE	MEYER Daniel 	
	BRUCKERT Jean-Pierre 	
RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia 	BOHIN Laurent
SAUVAGNEY	DUCRET Pascal 	DUCRET Dominique
SORNAY	MARCHAL François 	ALLIOT Benoît
TROMAREY	CUINET Catherine 	MANGARD Patrick
VILLERS-BUZON	DOUBEY Boris	FLEURIAU Jeannifer
VREGILLE	ABISSE Jean-François 	MEILLER Patrick

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2025/68
Département HAUTE-SAONE		Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date de l'affichage : 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 20h les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de CHENEVREY ET MOROGNE.

Absents excusés :

POURET Daniel, LETONDAL Marc, PHARISAT Alexandra, GROSJEAN Sandrine,

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COTTIN Antoine pouvoir à M. DARDELIN Martial

Mme ANTOINE Christel pouvoir à Mme MAILLET-GUY Geneviève

M. BEURAUD Yann pouvoir à M. NOIRMAIN Jocelyn

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. JACQUINOT François remplacé par sa suppléante Mme BITSCHENE Christine

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. PETIGNY Maxime remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique,

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, DOUBEY Boris.

Secrétaire de séance : Mme JULIEN Valérie

Objet : Office de tourisme intercommunal : nouveaux tarifs dans le cadre de la régie

La vice-présidente en charge du tourisme rappelle que l'Office de Tourisme propose à la vente différentes prestations, objets touristiques, cartes (vignette Suisse, carte avantage jeunes, titres MOBIGO...etc). Elle propose de mettre à jour les tarifs définis par les prestataires (MOBIGO), de proposer à la vente les cartes de pêche et de nouveaux objets touristiques.

La vice-Présidente en charge du tourisme rappelle les tarifs précédemment votés et présente les nouveaux tarifs (en gras dans le tableau) :

Désignation	Tarifs en euros
Cartes avantages jeunes	10 €
Vignette Autoroute Suisse	44 €
Livret « les Offres+ »	10 €
Manifestations avec entrées payantes (marchés, foires, spectacles, concert...)	1 €/1,5 €/2 €/ 3 €/4 €/5 €/6 €/ 7 €/8 €/9 €/ 10 € 11 €/12 €/13 €/14 € 15 €/16 €/17 €/18 €/19 €/20 €
Visites guidées	2€/2,5 €/3 €/3,5 €/4 €/5 €
Location des grilles d'exposition	5 € les 3 grilles 15 € les 15 grilles
Location de vélos à assistance électrique	1 vélo, 1/2 journée : 20€ 2 vélos, 1/2 journée : 30€ 1 vélo, la journée : 30€ 2 vélos, la journée : 45€ Offre pour la clientèle des hébergements touristiques : 30€ pour 2 vélos, pour 1 journée
Carte IGN	5 €/13,40 €
Cartes postales	0,60 €/ 0,80 €/ 1€/ 2€/ 2,40 €
Livres	12 €/ 12,50€/ 12,90€/ 14 €/ 18 €/ 22 €/ 27 €/ 32 €
Topo guide	5 €/ 10 €
Tasses	10 €/ 11 €/12 €
Objets souvenirs (Boules à neige, briquets, porte-clés, décapsuleurs, magnets, badges, bijoux, objets bois...)	1 €/1,5 €/ 1,8 €/ 2€/ 2,5 €/ 2,8 €/ 3 €/ 3,5€/ 3,8 €/ 4 €/ 4,5 €/ 4,8 €/ 4.9 €/ 5 €/ 5,5 €/ 5,8 €/ 6 € / 12 € / 25 €
Sac « jeu de piste » Maison de la Nature	10 €
Titres MOBIGO	
Ticket 1 titre	2 €
Carte rechargeable anonyme	5 €
Duplicata carte	5 €
10 voyages	18 €
Abonnement mensuel	50 €
Carte de pêche	
Carte moins de 12 ans	7 €
Carte personne mineure	26 €
Carte personne majeure	86 €
Carte interfédérale	112 €
Carte journalière	14,5 €
Carte hebdomadaire	36 €

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité :

- De valider les tarifs des prestations de l'Office de tourisme tels que présentés ci-dessus
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 9 octobre 2025

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**